L'évaluation finale de ce cours comprend deux étapes obligatoires : un examen pratique où l'étudiante ou l'étudiant doit produire des documents sur son ordinateur, à domicile, et une entrevue téléphonique entre l'étudiante ou l'étudiant et vous-même une fois que vous aurez terminé l'évaluation de la portion pratique.

La première partie requiert environ 3 heures de travail; à partir du moment où l'étudiante ou l'étudiant a téléchargé le document, il a 5 heures pour effectuer l'examen pratique et déposer le fichier résultant sur le site Internet du cours. Si cette échéance n'est pas respectée, il obtient un échec.

Il doit donc faire preuve de vigilance et vérifier l'heure de façon régulière.

La PARTIE PRATIQUE de l'évaluation finale est notée sur 100 points, mais elle comptera pour 39 % dans l'évaluation globale du cours. L'ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE sera aussi notée sur 100, mais elle ne comptera que pour 1 %. Pour cette dernière partie, il n'y a que deux résultats possibles : authenticité vérifiée (1) ou contestée (0). Ce dernier cas entraine un échec global au cours, même si la partie pratique est réussie.

L'examen pratique doit être rédigé dans un français correct et exempt de fautes d'orthographe. Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep à distance, l’étudiante ou l’étudiant peut perdre jusqu’à 10 % de la pondération de l’activité d’évaluation pour manquement au code écrit, à raison de 0,5 point par erreur de français. Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe d’usage.

Vous trouverez le guide d'évaluation de l'examen ainsi que la grille d'appréciation en fichiers joints.